



AVIS PUBLIC

Promulgation Règlement # 258-2024

Modifiant le règlement numéro 258 relatif à la circulation et au stationnement

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 5 novembre 2024 le règlement mentionné en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 258-2024 est de retirer l'interdiction de stationnement de plus de 60 minutes en face du numéro civique 309 sur la rue Notre-Dame.
3. Ce règlement entre en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
4. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou le consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 20 novembre 2024
Annick Lafontaine
Greffière